

**Accord portant sur la modification
de la date de reprise du travail après
l'interruption estivale 2008 des
agents travaillant dans les écoles**

Comme chaque année, le Comité Technique Paritaire du 4 février dernier a été saisi sur le dossier présentant le calendrier de travail des agents travaillant dans les écoles pour l'année 2008. Il a rendu un avis favorable (municipalité FO et CFDT).

La date de reprise de l'activité après l'interruption estivale, prévue au dossier CTP est le 21 août, est étroitement liée à la date de la rentrée scolaire fixée au 2 septembre.

L'objectif constant de la collectivité est d'améliorer les conditions de travail des agents. Notamment pour le personnel travaillant dans les écoles, le volume horaire des journées de grand nettoyage diminue la pénibilité des tâches par une répartition égale de la charge de travail sur un nombre de jours plus important.

Par courrier début mars 2008, l'intersyndicale CFDT, CGT, CFTC et UNSA a fait une proposition de changement de ce calendrier, en reculant la date de reprise au 25 août. Les heures du 21 et du 22 août seraient reportées d'une part sur les journées de début juillet et fin août en accroissant la durée journalière d'une heure, d'autre part en travaillant une journée durant les vacances scolaires de la Toussaint.

La municipalité considère, au regard du plan d'actions de prévention, de l'absentéisme et de la recherche d'une moindre pénibilité sur les activités de grand nettoyage que cette proposition n'est pas acceptable.

Toutefois, la municipalité prend acte qu'une majorité des organisations syndicales considère qu'il est préférable, pour les conditions de travail des agents, de revoir le calendrier de rentrée 2008.

Reconnaissant la place des organisations syndicales et leur représentativité, elle soumettra au prochain Comité Technique Paritaire la modification suivante :

La Ville de Nantes représentée par monsieur Bernard BOLZER, Adjoint au Maire,

Et les Organisations syndicales représentatives de la ville de Nantes et du CCAS,

Conviennent de proposer aux membres du comité technique paritaire du 17 juin prochain la modification de calendrier de travail suivante :

- De reculer la date de reprise du travail du 21 août 2008 au 25 août 2008.
- De modifier la durée journalière du travail en la portant de 7h à 8h sur les jours de grand nettoyage l'été décliné comme suit :
- Les 4 juillet, 27, 28 29 août et 1^{er} septembre pour les ATSEM. Les journées du 25 et 26 août étant consacrées aux JPE (formation), il n'est pas possible d'en augmenter la durée journalière.
- Les 4 juillet, 25, 26, 27, 28 août et 1^{er} septembre pour les AER et ATR
- Les 4 juillet, 25, 26, 27, 28 29 août et 1^{er} septembre pour les concierges
- De rendre travaillée la journée du 5 novembre située pendant les vacances scolaires de la Toussaint (8h de grand nettoyage).

Pour les années suivantes, cette question fera l'objet d'un échange en Comité de Suivi Dialogue Social de Proximité permettant de mieux déterminer les conditions réellement favorables à une baisse de la pénibilité du travail, dans le cadre de la démarche engagée.

